



FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	Gel de nettoyage pour coque et quille On & Off	
Autres moyens d'identification		
Code de produit	No. 76532 (Item# 1006439)	
Usage recommandé	Nettoyant pour coques de fibre de verre	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	CRC Canada Co.	
Adresse	2-1246 Lorimar Dr. Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada	
Téléphone	905-670-2291	
Site Web	www.crc-canada.ca	
Courriel	Support.CA@crcindustries.com	
Numéro de téléphone d'urgence	Urgence 24 heures	800-424-9300 (Canada)
	(CHEMTREC)	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil de prudence	
Prévention	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le chlorure d'hydrogène ou le phosgène.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
de l'eau		7732-18-5	80 - 100
ACIDE CHLORHYDRIQUE		7647-01-0	7 - 13
ACIDE PHOSPHORIQUE		7664-38-2	1 - 5
alkyl(de suif)amines éthoxylées		61791-26-2	1 - 5
ACIDE OXALIQUE		144-62-7	0.5 - 1.5

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, administrer la respiration artificielle, de préférence un bouche-à-bouche, si possible. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures chimiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le chlorure d'hydrogène ou le phosgène.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	3 mg/m3
		2 ppm
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	7.5 mg/m3
		5 ppm
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	STEL	2 mg/m3
	TWA	1 mg/m3
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	STEL	3 mg/m3
	TWA	1 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection en: Latex. Néoprène.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de gaz acides. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Bleu-vert.
Odeur	Cerise. Acide.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	< 1
Point de fusion et point de congélation	< -17.8 °C (< 0 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	90.6 °C (195 °F)
Point d'éclair	Aucune.
Taux d'évaporation	Semblable à l'eau.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	0.00001 hPa estimation
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	1.08
Solubilité	
Solubilité (eau)	100 % soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières volatiles 84.1 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Réagit violemment avec les substances alcalines fortes. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs. Peut être corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Températures au dessus de 50°C ou en dessous de 10 °C. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le Chlorure d'hydrogène ou Phosgène. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Bases. Agents comburants forts. Agents réducteurs. Métaux. Amines. Bleach.

Produits de décomposition dangereux Chlorure d'hydrogène. Phosgène.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau.

Contact avec les yeux Provoque de graves lésions des yeux.

Ingestion Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë À des concentrations élevées, les vapeurs sont anesthésiques et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et avoir des effets sur le système nerveux central. Nocif en cas d'ingestion.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Gel de nettoyage pour coque et quille On & Off		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 20 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 1850 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Souris	1449 mg/kg
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	2740 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
alkyl(de suif)amines éthoxylées (CAS 61791-26-2)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 10000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Irritant	
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)	Irritant	
ACIDE PHOSPHORIQUE (CAS 7664-38-2)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité		
Carcinogènes selon l'ACGIH		
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) 282 mg/l, 96 heures
ACIDE OXALIQUE (CAS 144-62-7)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 125 - 150 mg/l, 48 heures
alkyl(de suif)amines éthoxylées (CAS 61791-26-2)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas) 1 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>		
Algues	IC50	Algues 0.1 - 1 mg/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna) 0.17 mg/l, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50 Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss)	0.13 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

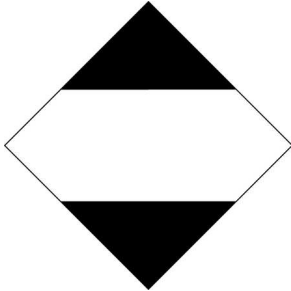
14. Informations relatives au transport

TMD	
Numéro ONU	UN3264
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE, ACIDE PHOSPHORIQUE), Limited Quantity
Classe de danger relative au transport	
Classe	8
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	II
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	16
IATA	
UN number	UN3264
UN proper shipping name	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (hydrochloric acid, phosphoric acid)
Transport hazard class(es)	
Class	8
Subsidiary risk	-
Packing group	II
ERG Code	8L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.
IMDG	
UN number	UN3264
UN proper shipping name	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (hydrochloric acid, phosphoric acid), Limited Quantity
Transport hazard class(es)	
Class	8
Subsidiary risk	-
Packing group	II
Environmental hazards	
Marine pollutant	No
EmS	F-A, S-B
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

Règlements sur les précurseurs

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

Australie

Nom de l'inventaire

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

En stock (Oui/Non)*

Oui

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)

Oui

Europe

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Non

Europe

Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)

Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	31-Août-2016
Date de la révision	07-Novembre-2018
Version n°	02
Avis de non-responsabilité	L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..
Informations relatives à la révision	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.